



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 13/04/15

Reçu en Préfecture le : 14/04/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 13 avril 2015
D-2015/162

Aujourd'hui 13 avril 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER,

Excusés :

Madame Alexandra SIARRI, Madame Mariette LABORDE, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Catherine BOUILHET

Exonération de la taxe foncière des ports maritimes: suppression

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article 33 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014 prévoit d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les grands ports maritimes pour leurs propriétés situées dans l'emprise des ports concernés.

Cette nouvelle exonération, non compensée par l'Etat, entraîne une perte sèche supplémentaire pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés. Pour Bordeaux, cela représente une perte d'environ 0,2 M d'euros par an.

C'est pourquoi les parlementaires ont obtenu que les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre puissent, par délibération, supprimer cette exonération ou la limiter.

Compte tenu du contexte contraint des finances locales, lié à des baisses historiques des dotations de l'Etat, nous vous proposons, comme le prévoit l'article 1382 du CGI ainsi modifié, de voter la suppression de cette exonération à partir de l'année 2016 sur le territoire de la Ville de Bordeaux.

Cette délibération n'a pour objet que de maintenir la taxe foncière de ces propriétés à son niveau actuel et n'entraîne aucune pression fiscale supplémentaire.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 13 avril 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN